

Règlement Trail « L'Enfer Des Nutons »

Article 1 : Organisation

L'Enfer Des Nutons est une course de type trail organisée par l'association **Team From Trail**. L'**organisateur** peut être contacté à tout moment pour toute demande d'explication ou d'information complémentaire par mail à l'adresse teamfromtrail@gmail.com ou par téléphone au 06.79.37.90.49.

Article 2 : Date, horaires et parcours

L'enfer Des Nutons se tiendra le 25/04/2026 sur un parcours basé à Fromelennes dans le département des Ardennes (08) et traversant les communes de Rancennes, Chooz, Charnois et Landrichamps.

Il y aura 4 courses au programme :

- Une course de 6km « la petite » avec 170d+ ; départ 11h00
- Une course de 11km « la moyenne » avec 430d+ ; départ 11h00
- Une course de 22km « la grande » avec 1100d+ ; départ 09h30
- Une course de 50km « la spéciale » avec 2400d+ ; départ 07h00

L'organisation se réserve le droit de modifier les parcours prévus initialement en fonction des différentes contraintes (météo, état du terrain ...)

Le retrait des **dossards** se fera à la Salle du Richat située au 71 Rue du poteau , 08600 Fromelennes à partir de 06h00. Le port du dossard bien visible sur la poitrine, non plié ou masqué, est obligatoire tout au long de la course.

Article 3 : Conditions de participation

3-1 : Certificat médical et licences sportives

Ainsi que le stipule l'article 231-2-1 du Code du sport, la participation à L'Enfer Des Nutons n'est ouverte qu'aux coureurs qui disposent :

- Soit d'une **licence sportive** FFA, FFTRI, FFCO, FFPM ou UFOLEP Athlé en cours de validité le jour de la manifestation et adaptée au type de course.
- Soit pour les coureurs non licenciés FFA ou étrangers : Un parcours de prévention santé (PPS) qui doit être réalisé sur le site FFA <https://pps.athle.fr/>. Le numéro de PPS devra être indiqué au moment de l'inscription. Ce document est valable 12 mois.

3-2 : Catégories d'âge

L'Enfer Des Nutons est accessible :

- Aux coureurs de 16 ans et plus pour la distance du 6km
- Aux coureurs de 18 ans et plus pour la distance du 11km
- Aux coureurs de 20 ans et plus pour la distance du 22km
- Aux coureurs de 20 ans et plus pour la distance du 50km

La FFA a défini des catégories et distances autorisées par tranche d'âge.

Les mineurs sont autorisés à participer à la compétition sous réserve d'avoir 16 ans révolus à la date de l'épreuve et de présenter une autorisation parentale dûment remplie et signée [sur place ou à joindre au formulaire d'inscription dans les justificatifs].

Article 4 : Mode d'inscription

Les **inscriptions** se font exclusivement en ligne sur le site internet de notre chronométreur « Ultratiming » et le coureur pourra immédiatement vérifier que son nom apparaît effectivement sur la liste.

Aucun participant ne pourra s'inscrire sur place.

4-1 : Droit d'inscription

L'inscription n'est validée qu'après paiement du droit d'inscription qui sera de :

- Pour le 6km : 7 Euros
- Pour le 11km : 12 Euros
- Pour le 22km : 20 Euros
- Pour le 50km : 35 Euros

4-2 : Revente ou transfert de dossard

Toute inscription engage personnellement son auteur. Le transfert d'inscription ou la cession de dossard à un tiers est strictement interdit. Tout participant porteur d'un dossard obtenu en infraction avec le présent règlement pourra être mis hors course ou être reconnu responsable de tout dommage causé ou subi si un accident survient durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident survenu ou causé par ce dernier dans ce type de situation.

4-3 : Remboursement

En cas de non-participation à l'épreuve pour quelque motif que ce soit, le coureur inscrit ne peut prétendre à aucun remboursement des frais engagés.

Article 5 : Sécurité

L'organisateur déploiera un **Dispositif Prévisionnel de Secours** (DPS) afin de garantir la sécurité et l'assistance médicale des coureurs. Des signaleurs seront présents sur les routes, et les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront prévenus de la tenue de la manifestation.

Chaque participant a l'obligation d'apporter son assistance à un concurrent victime d'un accident jusqu'à l'arrivée des secours.

Les blessés ou malades seront pris en charge par un médecin et une équipe de secouristes dotés du matériel roulant et médical nécessaire. Pour toute urgence, un numéro de téléphone sera imprimé sur chaque dossard.

Les coureurs qui abandonnent en cours d'épreuve en aviseront obligatoirement un des bénévoles situés sur le parcours et rendront leur dossard au chronométrateur. Il sera mis hors - course et autorisé à quitter le parcours par ses propres moyens et sous sa propre responsabilité. Toutefois, l'organisation pourra l'assister et le reconduire sur la zone d'arrivée.

Article 6 : Assurance, responsabilité et comportement

Les organisateurs ont souscrit une police d'assurance responsabilité civile auprès de MAAF Assurances pour couvrir la compétition. Les concurrents possédant une licence sportive sont protégés par les garanties associées à celle-ci. Tous les autres participants sont tenus de contracter une assurance à titre individuel.

L'organisation décline toute responsabilité dans l'éventualité d'un accident, d'une défaillance, d'une blessure des coureurs du fait de problème de santé ou d'une préparation insuffisante. Les concurrents assument pleinement la responsabilité de leur participation et s'engagent à ne lancer aucun recours contre l'**organisateur de l'évènement de running** en cas de dommages ou de séquelles consécutives à la course. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de vol des affaires personnelles des participants ou de dégradation de matériel.

Tout coureur reconnu coupable d'abandon de matériel ou de déchets hors des zones de propreté prévues entraînera la disqualification du contrevenant.

Articles 7 : Chronométrage

La société **Ultratiming** assurera le chronométrage à l'aide de puces électroniques intégrées au dossard. Tout participant porteur d'une puce ne correspondant pas à son identité sera exclu de l'évènement.

Article 8 : Récompenses et après-course

Les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes de chaque course recevront une récompense.

Chaque participant se verra remettre un cadeau de bienvenue.

Les résultats de la course seront disponibles sur le site de notre partenaire « Ultratiming »

.Douches possibles

.Restauration et buvette sur place

Article 9 : Annulation

Si en cas de force majeure (aléas climatiques...) ou pour toute raison indépendante de la volonté, la manifestation doit être annulée, les frais d'inscription sont restitués à chaque participant (avec une déduction des frais d'inscription), mais aucune indemnité ne pourra être versée. Alternativement, l'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou de programmer la manifestation à une date ultérieure.

Article 10 : Matériel obligatoire et pénalités

Le matériel ne sera pas vérifié à la remise des dossards, mais sera contrôlé aléatoirement au départ, durant l'événement et à l'arrivée.

1/ Pack de Base pour tous :

-Chaussures adaptées (type chaussures de trail) - si c'est boueux pensez à avoir des chaussures avec des crampons assez gros, pas en "slick" sinon ça glisse !!!

- Dossard visible

-Nourriture (au minimum un gel au cas où - à vous de voir, mais sûrement plus si vous êtes sur une plus longue distance !!!...)

- Eau : Pour le 22km et le 50km, récipient de 1 litre minimum ou 2 flasques de 0,5 litre --> à vous de voir !

Bâtons autorisés sur les distances du 22km et du 50km. Interdits sur le 11km et le 6km.

Nos amis les chiens ne sont pas autorisés sur les parcours.

Article 11 : Droit à l'image

En participant à l'épreuve, chaque coureur donne expressément son accord pour l'utilisation des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous types de supports, incluant les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification.